

Bonjour,

Dernière minute : ce matin la mairie de Cannes a retiré les poubelles qui isolaient les manifestants contre le MIPIM. Il aura tout de même fallu déposer une plainte au pénal contre les auteurs de cette interdiction de manifester et retourner une fois de plus devant le tribunal administratif de Nice pour faire lever ce déploiement de poubelles.

CP : DAL – HALEM – LDH 06 –

mercredi 13 mars 2024 9h30 Cannes

Manif contre le MIPIM à Cannes :

Après le Préfet, la Mairie harcèle la manifestation

En violation de la décision du tribunal administratif de Nice rendu mardi à 14h, le Maire de Cannes a

- Délivré à 16h30 mardi aux manifestants un arrêté municipal interdisant l'installation des tentes sur la Place du Général de Gaulle, à proximité du MIPIM, et la poursuite de la manifestation prévue jusqu'au mercredi 13 mars à 19h.
- Fait installer 20 container-poubelles, de telles sortes à couper la place en 2 et à occuper l'espace du campement, au prétexte de récupérer les déchets des congressistes. Ce geste, dont le symbole est évident, a certainement pour objet d'humilier publiquement les manifestants et nos associations.

Le campement a donc été maintenu toute la nuit, entouré par ces poubelles qui n'ont eu aucune utilité : ce matin elles sont vides. Saluons les militantEs qui y ont passé la nuit, pour maintenir le campement.

La LDH , DAL et HALEM ont été porté plainte mardi soir, en vertu de l'article 431-1 du code pénal : « le fait d'entraver de manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression ou de manifestation ... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amendes.

D'autre part, une audience a lieu à 14h au tribunal administratif de Nice pour demander la suspension de l'arrêté de la Mairie de Cannes.

La manifestation statique se poursuit jusqu'à 17h ;

DAL – LDH 06 – HALEM

Contact sur place: 07 81 07 29 08

Manifester pour un toit c'est un droit !!





